



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Direction générale Médicaments

Amazone
Bd Bischoffsheim, 33
B-1000 BRUXELLES

Directeur-général

Votre lettre du:
Votre référence:

Notre référence: DGM/JVC/MG-AE/2006 - 266
Date: 28/07/2006

Circulaire 471
Aux titulaires d'une autorisation
de mise sur le marché de
médicaments

Annexe(s): 2

Téléphone Accueil: 02/227-55-00
Fax : 02/227-55-55

Objet: Introduction électronique des dossiers d'enregistrement des médicaments.

Chère Madame, cher Monsieur,

Dans le cadre de l'implémentation d'un système informatique intégré, la direction générale Médicaments (DGM) du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE), souhaite transmettre l'information suivante.

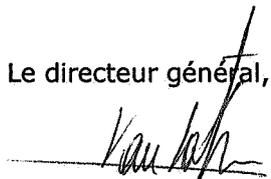
Faisant suite aux différentes réunions de travail auxquelles des membres de vos associations ont participé, nous vous annonçons la publication sur notre site Web d'une nouvelle version de notre «eSubmission Guidelines Ver 2.5» (dd. 27.07.2006).

Ces recommandations entreront en vigueur à partir du 1er août 2006.

Il est important que ces informations parviennent le plus rapidement possible auprès des responsables des départements des affaires réglementaires afin qu'ils puissent se préparer dans les meilleures conditions.
Ces recommandations sont aussi disponibles en téléchargement à partir du site web de la DGM : www.health.fgov.be.

En vous remerciant pour votre collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Le directeur général,


Ph. J. Van Calster